

RÈGLEMENT

CONCOURS — Gagnez une passe VIP pour le Festival 2027

Courez la chance de vivre le Festival 2027 en VIP !

1. Organisateur

Le concours est organisé par l'Opéra de Québec / Festival d'opéra de Québec, ci-après appelé « l'Organisateur ».

2. Admissibilité

Le concours est ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus, à l'exception des employés de l'Organisateur et des personnes vivant sous leur toit.

3. Périodes de participation

Achats admissibles

Tous les achats d'au moins un billet pour *Orphée et Eurydice* effectués entre le 15 mai 2026 et le 15 octobre 2026 à 23 h 59 (heure de l'Est) sont admissibles au concours.

Les personnes admissibles ayant effectué un achat pendant cette période sont automatiquement inscrites au tirage. Aucune démarche supplémentaire n'est requise.

Participation gratuite, sans achat

Toute personne admissible peut également participer gratuitement en remplissant le formulaire disponible à <https://operadequebec.com/concours-vip-festival-2027/> du 9 octobre 2026 jusqu'au 15 octobre 2026 à 23 h 59 (heure de l'Est). Aucun achat n'est requis pour participer.

Une seule participation par personne est permise, quel que soit le mode de participation. L'achat de plusieurs billets ne donne pas droit à des chances supplémentaires. Une personne déjà inscrite automatiquement à la suite d'un achat ne peut obtenir une participation supplémentaire en remplissant le formulaire gratuit.

4. Prix

Un (1) prix sera attribué : une passe VIP pour une personne donnant accès à la programmation complète du Festival 2027.

La passe comprend notamment l'accès en primeur aux annonces de la programmation, un accès privilégié à certaines activités et expériences du Festival, l'accès à certains cocktails et événements VIP, ainsi que la possibilité d'acheter un (1) billet supplémentaire par spectacle avec un rabais de 15 %.

Valeur approximative du prix : 400 \$.

Le prix est personnel, non transférable et non échangeable contre de l'argent. Les avantages sont soumis aux conditions et restrictions applicables au Festival.

5. Tirage et désignation du gagnant

Le tirage au sort est effectué au hasard et aura lieu le 19 octobre 2026, à Québec, au Québec, parmi toutes les participations admissibles, qu'elles aient été obtenues avec ou sans achat.

Le gagnant sera contacté par courriel et devra répondre dans les 10 jours suivant la prise de contact.

Si le gagnant ne répond pas dans le délai prévu ou ne satisfait pas aux conditions d'admissibilité, l'Organisateur pourra procéder à un nouveau tirage.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles.

6. Renseignements personnels

Les renseignements recueillis seront utilisés pour administrer le concours, vérifier l'admissibilité des participants et communiquer avec le gagnant, conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur : <https://operadequebec.com/politique-de-confidentialite>

7. Dispositions générales

L'Organisateur se réserve le droit de rejeter toute participation non conforme au présent règlement et de modifier, suspendre ou annuler le concours dans la mesure permise par la loi.

Pour toute question, veuillez écrire à info@operadequebec.com.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Bonne chance à toutes et à tous !